

**COMITES PERMANENTS DE LA CONVENTION SUR LES
ARMES A SOUS MUNITIONS (16-19 AVRIL 2012)**

**2ème DECLARATION DU SENEGAL SUR LA QUESTION DE L 'UNITE D'APPUI
A LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION (ISU)**

Genève, 19 avril 2012

Monsieur le Président,

Lors des discussions du lundi 16, ma délégation s'était prononcée en faveur d'un mode de financement de l'Unité d'appui à la mise en œuvre (ISU) de la Convention basé sur des contributions volontaires.

Toutefois, au terme des consultations avec d'autres délégations et avec la Présidence, ma délégation s'est rangée à l'idée que les contributions obligatoires sont de nature à favoriser une meilleure appropriation de l'ISU, par les Etats parties.

En conséquence, dans un souci de compromis et bien que le Sénégal ne soit pas affecté par les sous-munitions, ma délégation serait favorable au modèle de financement hybride tel que proposé par la Présidence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Déclaration faite par l'Ambassadeur Papa Omar NDIAYE

Directeur du CNAMS